

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La propriété foncière

Le ministère des Finances, au cours de ces dernières années, a remis au point son évaluation officielle de la propriété foncière. Le chiffre obtenu est d'environ 65 milliards. L'estimation qui avait été faite en 1879 avait été portée à 92 milliards.

Ces chiffres, présentant un écart si considérable, donnent à réfléchir, puisqu'ils nous apprennent que les propriétaires de notre territoire agricole ont perdu en trente ans le tiers de leur fortune.

C'est M. Caziot, inspecteur au Crédit Foncier de France, qui nous donne l'explication de cette situation. Nul n'était mieux que lui à même de le faire, car ses fonctions qui consistent à procéder à des estimations d'immeubles l'ont amené forcément à parcourir toutes les régions de notre pays.

Le livre qu'il vient de publier sur la « Valeur de la terre de France » est tout entier fait de ses souvenirs; il est par cela même précis et démonstratif. La conclusion que l'on en peut tirer est que notre pays, d'agricole qu'il était, est devenu une nation de commerçants, d'industriels, d'ouvriers d'art et de banquiers.

Cette transformation se manifeste non seulement par l'accroissement des grandes villes et par la création d'industries nouvelles, mais par une modification du patrimoine national.

Autrefois, avant 1850, avoir du bien au soleil constituait le meilleur placement; mais, depuis cette époque, et surtout à partir de 1875, les valeurs mobilières, qui effrayaient les petits bourgeois, ont fini par les séduire et ont même gagné les paysans. M. Neymarec pense que la valeur des titres possédés par les capitalistes français pouvait être de 9 milliards en 1850; elle était de 115 milliards en 1912. Il y a lieu d'y ajouter la valeur des immeubles neufs qui ont été élevés dans les anciennes banlieues; celle-ci se monte à 65 milliards.

Ainsi la propriété foncière qui, avant 1850, représentait au moins la moitié de la fortune de la France, n'en forme plus aujourd'hui que le quart, si l'évaluation à 270 milliards des divers éléments qui constituent la fortune de la France est exacte.

Après ces constatations, on ne peut s'étonner que la propriété rurale soit ainsi diminuée. Mais on se demande comment il se fait que la baisse de la valeur du sol ait atteint ce degré, alors que, depuis une quinzaine d'années, le prix des produits agricoles ne cesse de monter. Pourquoi la valeur de la terre ne suit-elle pas ce mouvement de hausse?

C'est, dit M. Caziot, que la dépréciation de la terre, tient à différentes causes, les unes sociales, les autres proprement agricoles. La transformation des méthodes de culture a réduit l'importance du capital-terre, tandis qu'elle augmentait le capital-exploitation (animaux, machines, engrais, installations diverses) qui est devenu le moyen d'action de l'agriculture moderne. Il atteint souvent la moitié du capital foncier, alors qu'il y a seulement cinquante ans, il en valait tout au plus le cinquième. Il ne serait pas difficile, ajoute M. Caziot, de trouver des exploitations où les capitaux du fermier valent autant que les terres qu'il a louées; c'est pour cette raison, bien naturelle d'ailleurs, que le fermier, prélevant d'abord les intérêts de ses capitaux, réduit la part qui revient au propriétaire.

D'autre part, les études nouvelles ont enseigné une technique qui permet de cultiver avec succès des terrains qui autrefois étaient abandonnés, ou de transformer en gras pâturages de mauvaises terres absolument improductives. Il est aussi des causes accidentelles dues à des phénomènes climatiques, à des invasions d'in-

sectes comme le phylloxéra, ou à des épidémies qui s'abattent sur les animaux domestiques.

Les dépréciations de la propriété rurale tiennent également à des causes extérieures à l'agriculture, à des causes économiques ou commerciales — et ce sont les plus graves pour les propriétaires fonciers. La mévente des produits du sol, qui a été si longue, a provoqué une baisse générale de la terre, variable avec les régions, puisque dans certaines elle atteignait 20 0/0 et dans d'autres 80 0/0.

A ces causes, on doit ajouter la concurrence des pays neufs — combattue par l'établissement de tarifs douaniers —; puis la concurrence faite à l'agriculture par l'industrie qui, si elle lui a fait beaucoup de bien, lui a aussi causé de grands préjudices. Elle a supprimé certains produits du sol comme la garance. Le moteur a remplacé les chevaux de trait, sans compter l'emploi qu'en font les fraudeurs, mais, du moins, sur ce point les agriculteurs avec l'aide des lois se défendent vigoureusement.

L'agriculture a souffert également d'une mauvaise organisation commerciale; et les difficultés qu'elle éprouve à régler ses produits suivant les besoins de la consommation, ont leur action sur la baisse de valeur des propriétés foncières.

Les causes sociales ont eu aussi une grande répercussion sur la valeur des terres. La principale est la dépopulation des campagnes sous ses deux formes: exode vers les villes, baisse des naissances. Les conséquences qui en résultent pour le cultivateur sont: le manque de main-d'œuvre et l'augmentation du taux des salaires. C'est pour cela que celui-ci en présence des ennuis auxquels il est en butte, cherche à procurer à ses fils des situations autres que la sienne et éloigne ainsi ses enfants de la terre.

Les impôts qui la surchargent ne sont pas non plus une des moindres causes de dépréciation; les frais de mutation sont trop élevés; les droits perçus dépassent ceux qui atteignent les valeurs mobilières.

La conséquence de cette situation dit M. Caziot, est que la propriété rurale n'est plus un bon placement pour la bourgeoisie et que les capitaux s'éloignent de l'agriculture.

M. Caziot pense que les capitalistes feraient bien cependant de revenir aux anciennes méthodes de placement où la terre avait sa bonne part, malgré tous les inconvénients que présente son exploitation.

« La fortune mobilière, remarque-t-il, est surtout formée par une énorme masse de créances, elle n'a pas la même valeur-objective que la fortune foncière; ces créances valent ce que valent les débiteurs. »

Lorsque M. Caziot conseille ainsi aux capitalistes de revenir à la terre, c'est qu'il n'oublie pas que l'agriculture est la principale richesse de notre pays, que s'il a vu des régions souffrir du manque de bras ou de toute autre cause, il en a vu d'autres très prospères, bien mises en valeur et il espère que toutes nos régions agricoles peuvent redevenir ce qu'elles étaient autrefois et contribuer davantage encore à accroître la richesse de notre pays, à laquelle l'agriculture a toujours fourni la plus grosse part.

M. RICOU.

INFORMATIONS

Au Maroc

Madani Glaoui a interdit le marché de Demnat à une fraction de dissidents. Diverses tribus se réunissent à Marrakech pour s'entretenir de la situation. Une moitié des Réguibat a fourni un contingent à Merebbi-Rebbo. L'autre moitié lui

a livré le combat et lui a tué seize hommes; d'autres combats ont eu lieu. Merebbi et plusieurs chefs ont été faits prisonniers. El-Hiba serait à Mamzrou, chez les Ait-Saut.

Election législative

6^e circonscription de Lyon
Inscrits, 13.841; votants, 9.509; suffrages exprimés, 9.453.

Ont obtenu :
MM. le docteur Augros, progressiste, 3.789 voix; Moutet, socialiste unifié, 3.616; Mermillon, radical socialiste, 1.988; divers, 52.
Il y a ballottage. Il s'agissait de remplacer M. Marietton, socialiste unifié décédé.

VIOLENT CONFLIT entre l'Autriche et la Serbie

La situation est grave: l'Autriche et la Serbie sont en conflit et de part et d'autre, la résolution est ferme. La guerre est peut-être inévitable.

Voici les exigences de l'Autriche: Afin de donner à son engagement un caractère solennel, le gouvernement royal serbe publiera en première page de son journal officiel du 26/13 juillet les déclarations suivantes:

« Le gouvernement royal serbe condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des menées qui ont pour but de détacher de la monarchie austro-hongroise des territoires qui lui appartiennent, et regrette très sincèrement les conséquences funestes de ces menées criminelles. Le gouvernement royal serbe regrette que des officiers et des fonctionnaires serbes aient pris part à cette propagande et aient ainsi mis en péril les relations de bon voisinage amical que le gouvernement royal serbe s'était solennellement engagé dans ses déclarations du 31 mars 1909, à observer. Le gouvernement serbe, qui désapprouve et rejette toute tentative d'immixtion dans les destinées des populations de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère comme un devoir d'aviser de la façon la plus catégorique les officiers et fonctionnaires, ainsi que la population tout entière du royaume, qu'il agira avec la plus grande sévérité à l'avenir contre telles personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, et qu'il s'emploiera de toutes ses forces à les réprimer et à les arrêter. »

La réponse de la Serbie

La Serbie a répondu ainsi à l'ultimatum autrichien:

« Le gouvernement serbe accepte :

« 1^o La publication de la déclaration demandée au « journal officiel »;

« 2^o Communication de cette déclaration à l'armée par un ordre du jour;

« 3^o Dissolution des Sociétés de défense nationale susceptibles d'agir contre l'Autriche-Hongrie;

« 4^o Modification de la loi sur la presse;

« 5^o Renvoi des services de l'armée et des autres administrations des fonctionnaires dont la participation sera prouvée dans la propagande antiautrichienne. (Sur ce point, le gouvernement serbe proteste contre la participation des fonctionnaires autrichiens dans l'enquête.)

« 6^o Le gouvernement serbe demande que l'on explique dans quelle mesure les fonctionnaires austro-hongrois devraient être appelés à prendre part à l'enquête relative au complot de Serajevo. (Sur ce dernier point, il ne veut admettre que ce qui correspond au droit international et aux relations de bon voisinage.)

« 7^o En résumé, il accepte toutes les conditions, toutes les autres exigences de l'Autriche-Hongrie

et ne fait de réserves que sur la participation des fonctionnaires austro-hongrois en Serbie. Encore n'oppose-t-il pas, sur ce point, un refus formel et se borne-t-il à demander des éclaircissements.

« Enfin, si le gouvernement austro-hongrois trouve ces explications insuffisantes, le gouvernement serbe s'en remet au tribunal de La Haye et aux différentes puissances qui ont signé la déclaration relative à la Bosnie-Herzégovine. »

La réponse n'est pas satisfaisante
Cette réponse n'a pas été jugée satisfaisante par le ministre d'Autriche baron de Giesl, qui a aussitôt quitté Belgrade.

La capitale, sur laquelle sont braqués les canons des monitors de Semlin, ne sera pas défendue. Le roi, la cour et près de quatre-vingt mille habitants l'ont quittée dans la nuit, pour Nisch et Krajevatz, qui devient capitale provisoire.

La mobilisation

La mobilisation serbe est commencée. On s'attend à la prise de Belgrade, qui n'impressionnera personne.

« D'autre part, l'empereur a décrété la mobilisation partielle et l'appel partiel du Landsturm. »

Un avis officiel notifie la suspension du service téléphonique pour l'usage des particuliers et une réglementation rigoureuse des communications télégraphiques et postales.

Les gares autrichiennes des frontières ont cessé l'expédition des marchandises. Les voies ferrées sont réservées aux transports militaires.

Depuis trois jours, on remarque de grands mouvements de troupes dans les villes autrichiennes des frontières de l'Est. Des trains militaires et des bateaux arrivent nuit et jour du Nord bondés de soldats.

Que feront les puissances ?

L'Allemagne serait prête à soutenir son alliée l'Autriche: l'Italie, de son côté, a fait connaître à l'Autriche qu'elle prendra une attitude amicale et répondant à leur alliance.

En Russie, on déclare :

« Le gouvernement russe comprend clairement que l'ultimatum est dirigé à proprement parler contre la Russie, et la Russie répondra non seulement par des paroles, mais par les actes nécessaires. La Serbie ne sera pas isolée. Si l'Autriche ne retire son ultimatum, la Russie ne restera pas le témoin muet des violences commises. La Russie a eu peut-être à subir de grandes épreuves, mais cette fois, contrairement aux guerres passées, l'orage militaire trouvera la Russie non divisée, mais unie. Nous voulons la paix, mais si on nous impose la guerre, la Russie officielle comme tout le peuple russe y prendra part. »

La Russie a mobilisé plusieurs corps d'armée pour soutenir la Serbie.

L'attitude française

Le Conseil de Cabinet qui s'est réuni dimanche matin, à 11 heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Bienvenu-Martin, président du Conseil par intérim, et auquel assistaient MM. Malvy, Noulens, Messimy, Gauthier, Augagneur, René Renoult, Thomson, Cuyba, Abel Ferry, Lauraine et Dalimier, s'est entretenu de la situation extérieure.

Avant de se rendre au Conseil, M. Messimy avait conféré avec le généralissime Joffre et le général Michel, gouverneur militaire de Paris.

Tous les généraux sont à leur poste. Tout le service des communications est en état.

Le président de la République et le président du Conseil sont en communication constante avec Paris.

Aucune surprise n'est à redouter.

Une note officielle

Au sujet de l'entrevue de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris avec le ministre des affaires étrangères par intérim, on déclare, de source autorisée que le gouvernement allemand n'a pas tenu à Paris un autre langage qu'après des autres Cabinets, en particulier à Saint-Petersbourg et à Londres, et il a partout déclaré qu'à son point de vue, le conflit entre l'Autriche et la Serbie doit être considéré comme une affaire qui regarde uniquement ces deux Etats et qui doit, pour cette raison, être localisée.

Ses efforts tendent à ranger à son point de vue les autres puissances, afin de maintenir la paix européenne.

Et l'Angleterre ?

Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre, a rendu visite à M. Bienvenu-Martin et lui a affirmé ses sentiments de solidarité et de cordiale entente.

L'intervention de Pie X

On a parlé d'une intervention du pape auprès de l'Autriche-Hongrie. Il est possible que, devant la gravité que viennent de prendre subitement les événements, le chef de l'Eglise catholique tente un dernier effort pour s'interposer entre les combattants.

Il y a quelques jours, Pie X a déjà adressé à François-Joseph une lettre dans laquelle il le pria d'user envers la Serbie de tous les ménagements possibles, et le conjurait d'éviter une guerre.

Monténégro, Roumanie et Bulgarie

Le Monténégro a fait connaître à la Serbie qu'il la suivrait au cas d'un conflit avec l'Autriche. La Roumanie a mobilisé deux corps d'armée, ce qui suffirait à neutraliser l'action de la Bulgarie au cas où celle-ci voudrait attaquer la Serbie; mais on affirme qu'elle a promis sa neutralité.

La Grèce n'a pas fait connaître quelle serait son attitude.

Médiation

La Russie a proposé la médiation de l'Italie entre l'Autriche et la Serbie. Il paraît que l'Italie accepterait si l'Autriche consent.

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg a fait savoir au gouvernement russe que l'Allemagne n'oppose aucune objection à une médiation.

On confirme que l'Italie, parallèlement à son action en faveur de la paix, a accepté la proposition de médiation de l'Angleterre.

De toutes façons, la seule annonce de la démarche italienne sera suspensive des hostilités.

Une déclaration de l'Angleterre

Le Times publie la note suivante:

« Nos amitiés sont fermes et nos desseins demeureront pacifiques tant que nous pourrons espérer la paix de l'Europe en travaillant avec toutes les grandes puissances qui ne sont pas immédiatement intéressées à cette dangereuse querelle. »

C'est le but que nous proposons avant tout d'atteindre. Mais si jamais on voulait mettre à l'épreuve le principe même de nos amitiés, amitiés qui sont la meilleure garantie de l'équilibre européen, on nous trouvera non moins prêts et non moins déterminés à les appuyer avec toutes les forces de notre empire, comme nous l'avons fait chaque fois qu'on a voulu nous infliger cette épreuve. Notre intérêt, notre devoir et notre honneur nous commandent d'agir ainsi. L'Angleterre n'y faillira pas. »

Premiers coups de fusil

Près de Temeskubin, des troupes serbes qui se trouvaient sur un vapeur, sur le Danube, ont tiré des coups de feu sur les troupes autrichiennes. Celles-ci répondirent également par des coups de feu; il s'ensuivit une assez vive fusillade.

Dix-huit coups de fusil à la frontière russe allemande

Dix-huit coups de fusils ont été tirés à la frontière russe à Eydtkuhnen par les cosaques de la garde.

Du côté allemand, on prétend que les cosaques ont fait usage de leurs armes contre dix officiers qui tentaient de désertir.

Du côté russe, on assure que les coups ont été tirés sur des allemands qui voulaient passer la frontière sans passeport.

Deux torpilleurs autrichiens arrêtent un bateau serbe qui naviguait sur le Danube

Le premier acte d'hostilité de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie a eu lieu. Deux torpilleurs autrichiens se sont emparés du petit bateau danubien serbe le Vardar, y ont arboré le drapeau austro-hongrois et l'on conduit à Semlin.

Les Serbes font sauter un pont

La « Sonn uno Montags Zeitung » publie une information disant que les Serbes auraient fait sauter le pont du chemin de fer qui traverse le Danube entre Semlin et Belgrade.

LE VOYAGE DE M. POINCARÉ

Samedi, M. Poincaré est arrivé à Stockholm. La réception de la population suédoise a été enthousiaste.

M. Poincaré a été reçu par le roi Gustave V et s'est rendu à Drottningholm où la reine et les membres de la famille royale attendaient.

Un lunch a été servi au château.

Le président de la République fit offrir à la reine un splendide vase en porcelaine d'Alençon, à la princesse de Vostrogophia un groupe en Sèvres représentant le triomphe de la beauté; au maréchal de la Cour deux vases de Sèvres; aux dames d'honneur des vases de Sèvres; au général Ugglu, un porte-cigarette orné de brillants.

Le président de la République a fait remettre des décorations à des personnalités suédoises.

Le soir a eu lieu un dîner de gala au cours duquel des toast ont été portés par le roi et par M. Poincaré.

M. Poincaré a quitté Stockholm à 9 heures du soir pour se rendre en Danemark.

M. Poincaré, vu les événements, a ajourné sa visite aux souverains de Danemark. Il est parti immédiatement pour Paris où il arrivera mardi matin.

A cet effet, il a adressé un télégramme d'excuses au roi de Danemark qui lui a répondu en manifestant ses regrets mais en lui disant qu'il comprenait l'impossibilité du voyage.

Les fléchissements successifs de la Rente française

Comme on l'a vu dans le cours de la Bourse, la rente française est tombée à 78 fr. 85. Nous sommes loin du cours de 105 francs, atteint en 1897. Cette dégringolade fantastique provient pour une part des nouveaux impôts et d'autre part des convulsions violentes dans la politique générale: 1911, Agadir; 1912, guerre des Balkans; 1913, encore la guerre des Balkans, et enfin actuellement l'acuité menaçante du conflit austro-serbe.

Il faut faire également entrer en ligne de compte la violente campagne à la baisse menée par quelques financiers, qui, remarquant, ne sont pas tous Français.

La médaille du Maroc

Le ministre de la guerre a décidé qu'en attendant la réception de leur brevet, les militaires libérables du corps d'occupation du Maroc ayant droit à la médaille coloniale agrafe « Maroc », accordée

par décret du 28 avril 1914 pour-
ront, une fois rentrés dans leurs
foyers, porter sur leurs vêtements
civils le ruban de la médaille colo-
niale, sous réserve toutefois que
mention de l'obtention de cette
décoration figurera sur leur livret
militaire.

Vol d'un demi-million de timbres-poste coloniaux

Un vol très important a été com-
mis au préjudice du ministère des
colonies. Il y a quelque temps,
cette administration recevait, de
l'atelier des postes du boulevard
Brune, un stock très important de
timbres coloniaux. Les vignettes,
de catégories diverses, représen-
tent, paraît-il, une valeur de près
d'un demi-million.

Les timbres, soigneusement em-
ballés, furent acheminés sur Mar-
seille, où ils devaient être déposés
à bord d'un bateau chargé de les
transporter à destination.

Le demi-million de timbres n'est
pas parvenu à son adresse et une
enquête est ouverte à Paris et à
Marseille, mais, est-il besoin de le
dire, on garde le silence absolu
sur les investigations en cours.

M^{me} Caillaux devant les assises

La 6^e audience s'est ouverte sa-
medî à midi 1/4. M^e Labori dit qu'il
a l'intention de lire 2 des lettres
intimes dont on a tant parlé car la
3^e est celle qui a été publiée par le
Figaro, et qui est signée « Ton Jo ».

Les lettres sont des lettres
d'amour adressées par M. Caillaux
à sa femme, alors qu'il était
marié avec Mme Gueydan.

Elles ne contiennent rien de gra-
ve, rien d'obscène.

A la fin de la lecture de ces
lettres, Mme Caillaux s'évanouit :
elle est emportée hors de la salle
d'audience par les gardes et par
son mari. Les médecins du Palais
lui donnent les soins nécessaires.

Les docteurs Paul, Soquet, Ray-
mond, Hartmann, Delbet, Pozzi
sont entendus.

M. Pozzi déclare que si une opé-
ration chirurgicale avait été faite
immédiatement, M. Calmette au-
rait pu être sauvé.

L'audience est renvoyée à lundi
matin.

Un incident

A la suite d'une note qui a paru
dans le *Figaro*, relative à un inci-
dent qui se serait produit à l'au-
dience de vendredi entre M. le pré-
sident Albanet et un conseiller M.
Dagoury, M. Albanet a envoyé ses
témoins à ce dernier, qui aurait
donné les renseignements au *Fi-
garo*.

Mais après explications, l'inci-
dent serait clos.

Néanmoins le garde des sceaux
a été informé par M. Albanet de
l'incident.

La 7^e audience s'est ouverte à
midi.

M. Hesse est entendu : il dit qu'il
avait recueilli un bruit suivant le-
quel le docteur Delbet aurait dé-
claré qu'il était fâcheux qu'on
n'eût pas opéré d'urgence M. Cal-
mette.

Mais le bruit paraît-il était
inexact. M. Delbet confirme sa
déposition de l'autre jour.

M. Caillaux proteste contre les
accusations du *Figaro* qui lui a
reproché d'avoir produit devant la
Cour de faux témoignages, notam-
ment celui d'un sieur Flagey.

Il dépose des documents prou-
vant que M. Calmette travaillait
pour le gouvernement hongrois.

Il établit le bilan de la fortune de
Calmette : 13 millions, en quelques
années !

M. Caillaux proteste contre les
allégations de M. Bernstein qui fut
déserteur et qui n'a pas le droit de
donner des leçons de moralité.

M^e Chenu dit que tout cela n'a
rien à voir dans l'affaire : il s'agit
de l'assassinat de M. Calmette.

M. Caillaux réplique qu'il y a
quelque chose de pire que la vie,
c'est de la conserver quand tout à
tour on s'attaque aux femmes et
qu'on s'enrichit à leurs dépens.

M. le docteur Doyen, déclare
que si on avait opéré tout de suite
M. Calmette, l'opération aurait
réussi.

Les docteurs Hartmann, Delbet,
contestent la véracité de cette dé-
claration, M^e Laborie leur répond
que le témoignage de MM. Pozzi,
Proust et Doyen, dont la réputa-
tion n'est plus à faire comme pra-
ticiens a une valeur incontestée.

M. Bernstein demande à être en-
tendu, pour répondre à M. Caillaux
qui, dit-il, monte sur le cer-
cueil de l'homme que sa femme a
tué pour parler de plus haut.

M. Caillaux lui réplique que
lorsqu'un homme a déserté, il
n'est digne d'aucune considéra-
tion. La salle applaudit.

M. le colonel d'artillerie Aubry,
démontre que M^{me} Caillaux a tiré
sans vouloir tuer, car au sujet de
tir au brownie, si le premier geste
appartient à la volonté, les gestes
suivants ne sont plus que des
phénomènes particuliers de ré-
flexe.

L'audience est renvoyée au len-
demain.

Petites Nouvelles

Le parquet de Brest s'est trans-
porté au village de Gorléan, où il
a été procédé à l'arrestation des
époux François Frall, inculpés d'a-
voir étranglé et enfoui leur propre
enfant. Les accusés ont fait des
aveux complets.

Dans une caserne de Berne,
où les recrues de l'infanterie font
actuellement leur première période
d'instruction, on trouvait ces jours-
ci un lieutenant mort, la tête
trouée d'une balle. S'agissait-il
d'un suicide ou d'un assassinat ?
On l'ignore encore, l'affaire n'ayant
pu être tirée au clair. Le soir du
jour où les obsèques du lieutenant
ont eu lieu, on a trouvé dans la
caserne le capitaine Guerbert, mort,
lui aussi, la tête trouée d'une balle.
Le capitaine avait assisté à l'enter-
rement du lieutenant.

M. Carrison, ministre de la
guerre des Etats-Unis, annonce
que le canal de Panama sera ou-
vert au commerce mondial le 15
août pour les navires dont le tirant
d'eau n'excède pas 30 pieds. Aucune
cérémonie n'aura lieu. Il est pro-
bable que le premier bateau qui
traversera le canal de Panama sera
le steamer « Christobal ». L'ou-
verture officielle du canal aura lieu
en mars 1915.

La cour d'assises de Bastia a
condamné à la peine de mort le
nommé François Tomaselli dit
Cecco, accusé d'un meurtre et d'un
assassinat.

M. Jacquin, sous-secrétaire
d'Etat à l'intérieur, a présidé à
Brive l'inauguration du monument
élevé à la mémoire du colonel Ger-
main, explorateur.

A Constantinople, le Khédive a
été victime d'un attentat : plusieurs
coups de revolver ont été tirés par
un jeune homme qui a été tué d'un
coup de sabre par un officier de
l'escorte. Le Khédive a été légè-
rement blessé.

CAUSERIE

LE DEMI-SOU

Avec un louable persévérance, mon
distingué collègue M. Veber a repris
le rapport qu'il présentait, au nom de
la commission du budget, pendant
la dernière législature, sur la création
du « demi-sou ». La question paraît
mûre : la première proposition à ce
sujet fut formulée en effet en 1895 —
il y aura dix-neuf ans bientôt — de-
vant la Chambre.

Tout est dit dans le clair et complet
exposé de M. Veber : les arguments
invoqués en faveur de la pièce de deux
centimes et demi sont rappelés ; les
objections sont développées avec im-
partialité — et réfutées avec talent.
J'avais ici-même, avant l'apparition
du rapport Veber, souligné tout l'inté-
rêt que présenterait, pour les petites
bourses, le demi-sou démocratique.
Je pense toujours qu'il répond à de
réels besoins — mieux encore, peut-
être, que la pièce de vingt-cinq cen-
times, dont le succès reste modéré. Au
moment où l'on annonce la mise en
circulation prochaine des nouvelles
pièces de nickel de cinq et dix cen-
times, remplaçant la très laide, très
lourde et très salissante monnaie
de bronze, il est utile de plaider
une fois de plus la cause du demi-
sou, que certaines compétences
persistent à considérer comme un
intrus dans notre système moné-
taire.

Ses adversaires donnent des motifs
d'ordre différent. L'Académie des
sciences, par la plume de l'éminent
et respecté M. Violle, a manifesté à
son égard une répugnance toute théo-
rique — si je puis dire. Le quart de
décime lui apparaît comme une sorte
de défi à notre système décimal... Ce-
pendant, nous possédons déjà le
quart de franc. La rigidité du prin-
cipe devrait fléchir devant la nécessité
— et celle-ci est démontrée.

A cette observation, s'ajoutent d'au-
tres observations plus terre-à-terre.
On rappelle l'histoire des pièces d'un
et de deux centimes, réclamées jadis
et aujourd'hui inemployées. Mais ne
pourrait-on rappeler aussi le peu de
maniabilité de ces pièces, leur peti-
tesse, et affirmer leur inutilité, sans
crainte de contradiction ? Beaucoup
de pays d'ailleurs — l'Allemagne,
l'Angleterre, la Russie, par exemple
— se servent de pièces qui jouissent
de la faveur du public et qui sont
d'une valeur à peu près équivalente
à notre demi-sou.

Enfin, au point de vue technique,
la frappe des pièces de deux centimes
et demi — surtout si le nickel était em-
ployé — ne présenterait pas d'incon-
venients, et on ne saurait les confon-
dre avec les monnaies déjà existantes.

M. Veber a résumé avec beaucoup
de force l'argumentation des parti-
sants, de plus en plus nombreux, du
demi-sou :

« Ledemi-sou doit se faire parce qu'il
sera une attraction au point de vue
de la fixation du prix des objets en
vue de restreindre le coût de la vie ; —
parce qu'il diminuera les bénéfices
indus des intermédiaires, — parce
qu'il mettra fin à certains méconten-

tements ; — parce qu'il permettra au
commerce de partager plus sensibly
avec la consommation les oscilla-
tions des cours et les fluctuations du
prix des denrées ; — parce qu'il
sera favorable même aux petits détaillants
que l'on calomnie en les accusant
trop d'âpreté et de manque de
clairvoyance et d'ingéniosité ; — parce
que cette subdivision logique et popu-
laire rendra les paiements plus
commodes ; — parce qu'elle corres-
pond aux besoins des menues trans-
actions, répond à une aspiration
réelle et serait une juste satisfaction
et à des nécessités commerciales et
à des désirs traditionnels ; — parce
qu'enfin cette création rétablirait la
symétrie et l'égalité entre le monde
des affaires et le monde des petites
gens, permettant aux uns comme
aux autres des disputes infinitésima-
les qui ne le seraient d'ailleurs pas
pour ceux auxquelles elles sont inter-
dites aujourd'hui. »

D'abord hésitante, l'administration
des Monnaies est disposée à frapper
— pour débiter, pour tenter un essai
— cinquante millions de pièces d'un
demi-sou, représentant une valeur
nominale d'un million 250.000 francs.
Elle attend l'adoption de la proposi-
tion de loi rapportée par M. Veber. Le
Parlement ferait œuvre utile s'il vo-
lait au plus tôt les dispositions néces-
saires.

Adrien DARIAC.

Député de l'Orne.

Ancien Ministre de l'Agriculture.

CHRONIQUE LOCALE

AYONS CONFIANCE

Samedi la grave nouvelle que la
guerre allait éclater se répandait
en ville : la menace d'un conflit
européen était annoncée par les
dernières dépêches.

La situation était inquiétante :
les dépêches de ce jour sont plus
rassurantes, car elles font espérer
que l'Autriche acceptera la média-
tion de l'Angleterre et de l'Italie.

Cependant le danger n'est pas
conjuré, et M. Poincaré, interrom-
pant son voyage, rentre à Paris.

Jamais on ne s'est senti aussi
près de l'échéance tant attendue
depuis 40 ans, par les uns, tant re-
doutée de la grande majorité de la
nation : mais c'est dans le calme
le plus absolu qu'on apprend les
derniers renseignements sur la si-
tuation.

Que des manifestants parcourent
les rues de Berlin ou de Vienne en
criant leur haine de l'étranger, et
retour d'Espère à Mercuès ou vice
versa : munis de ce billet ils ve-
naient à Cahors, y séjournaient
durant la journée, faisaient leurs
affaires et puis revenaient chez
eux...

Ils prenaient un billet aller et
retour d'Espère à Mercuès ou vice
versa : munis de ce billet ils ve-
naient à Cahors, y séjournaient
durant la journée, faisaient leurs
affaires et puis revenaient chez
eux...

Ils économisaient ainsi plusieurs
sous sur le prix réel du voyage
Mercuès-Cahors ou Espère-
Cahors.

La Compagnie perdait, dit-on,
plusieurs milliers de francs — de
10 à 12.000 francs — par an, de ce
fait.

La halte de Pradines mettra fin
à ce trafic qui durait depuis de
nombreuses années, depuis l'ou-
verture de la ligne de Brive.

Les élèves officiers
Lundi, 30 soldats du 7^e d'infan-
terie ont quitté notre garnison pour
se rendre à Limoges où ils vont su-
bir les examens d'élève officier.

Les Ecoles normales
Lundi, ont eu lieu les épreuves
écrites du concours pour les Eco-
les Normales de filles et de gar-
çons.

Voici les noms des aspirants
qui ont été déclarés admissibles :
MM. Blangonet, Bordes, Bous-
quet, Cadiergues, Delclaud, Faure,
Fenouil, Guilhem, Lacoste, Les-
cale, Lescole, Malet, Maury, Mot-
taz, Mouraud, Rougier, Sénac,
Toulzac.

Les examens continuent.

Les résultats pour les aspirantes
ne sont pas encore connus ; la
composition de mathématiques a
été annulée et a dû être refaite
mardi soir à 2 heures 1/4.

Banquet des planteurs de tabac
Dimanche a eu lieu à Marcihac
un banquet organisé par les plan-
teurs de tabac de la région de Fi-
geac.

Ce banquet était présidé par M.
Loubet sénateur.

Ce fut une belle manifestation
dont nous donnerons un compte
rendu détaillé dans notre prochain
numéro.

Procès-verbal
Un jeune homme en état d'i-
vresse provoquait du scandale sur
la voie publique : les agents inter-
vinrent et le prièrent d'être plus
calme.

Dans les sphères officielles, on
paraît plutôt rassuré : rien, dans
tous les cas, ne justifie pour le
moment un affolement quelcon-
que.

Au surplus, c'est avec calme
qu'à Cahors on envisage les évé-
nements. « S'il faut y aller, on ira. »
C'est l'expression du jour ; elle
exprime bien la parfaite confiance
que chacun doit avoir sur l'issue de
la crise si grave que nous traversons.

L. B.

Agrégation

Parmi les candidats déclarés
admissibles aux épreuves orales
de l'agrégation de l'enseignement
secondaire (histoire et géographie),
nous relevons le nom de notre
compatriote, M. Calmette, ancien
élève du Lycée Gambetta.

Nous adressons nos vives félici-
tations au jeune lauréat.

Ponts et chaussées

M. Audouy, adjoint technique
des ponts et chaussées dans le
département de la Haute-Garonne,
est nommé à la subdivision de Mon-
cuq en remplacement de M. Cu-
baynes, sous-ingénieur.

M. Sournac, adjoint technique
stagiaire des ponts et chaussées
dans le département de l'Oise, à
Noyon, est nommé à la subdivision
de Lauzès en remplacement de M.
Bergerol.

Navigation

Mme Raujoles est nommée exclusi-
ve au poste n° 34 de Luzech, en rem-
placement de son mari admis à la
retraite.

Huissier

M. Boyer est nommé huissier à
Cahors, en remplacement de M.
Mourgués, décédé.

La halte de Pradines

Ainsi que nous l'annoncions il y
a quelques jours, la Compagnie
d'Orléans a fait établir une halte à
Englandières.

Cette halte qui est appelée « Halte
de Pradines » sera ouverte aux
voyageurs le 2 août.

Cette décision a été prise par la
Compagnie à la suite d'un trafic
qui s'opérait sur la ligne Mercuès-
Cahors et Espère-Cahors.

Trafic ingénieur qui coûtait as-
sez cher à la Compagnie et que
pratiquaient couramment les voya-
geurs de ces localités.

Il prenaient un billet aller et
retour d'Espère à Mercuès ou vice
versa : munis de ce billet ils ve-
naient à Cahors, y séjournaient
durant la journée, faisaient leurs
affaires et puis revenaient chez
eux...

Ils économisaient ainsi plusieurs
sous sur le prix réel du voyage
Mercuès-Cahors ou Espère-
Cahors.

La Compagnie perdait, dit-on,
plusieurs milliers de francs — de
10 à 12.000 francs — par an, de ce
fait.

La halte de Pradines mettra fin
à ce trafic qui durait depuis de
nombreuses années, depuis l'ou-
verture de la ligne de Brive.

Elèves officiers

Lundi, 30 soldats du 7^e d'infan-
terie ont quitté notre garnison pour
se rendre à Limoges où ils vont su-
bir les examens d'élève officier.

Ecoles normales

Lundi, ont eu lieu les épreuves
écrites du concours pour les Eco-
les Normales de filles et de gar-
çons.

Voici les noms des aspirants
qui ont été déclarés admissibles :
MM. Blangonet, Bordes, Bous-
quet, Cadiergues, Delclaud, Faure,
Fenouil, Guilhem, Lacoste, Les-
cale, Lescole, Malet, Maury, Mot-
taz, Mouraud, Rougier, Sénac,
Toulzac.

Les examens continuent.

Les résultats pour les aspirantes
ne sont pas encore connus ; la
composition de mathématiques a
été annulée et a dû être refaite
mardi soir à 2 heures 1/4.

Banquet des planteurs de tabac
Dimanche a eu lieu à Marcihac
un banquet organisé par les plan-
teurs de tabac de la région de Fi-
geac.

Ce banquet était présidé par M.
Loubet sénateur.

Ce fut une belle manifestation
dont nous donnerons un compte
rendu détaillé dans notre prochain
numéro.

Procès-verbal

Un jeune homme en état d'i-
vresse provoquait du scandale sur
la voie publique : les agents inter-
vinrent et le prièrent d'être plus
calme.

Cette observation ne plut pas à
un sieur J..., qui protesta violem-
ment.

Il n'y avait pourtant pas de quoi.
Les agents essayèrent de faire
entendre raison au second tapa-
geur : ce fut peine perdue, J...,
protestait toujours.

Les agents lui dressèrent procès-
verbal. Et ceci eut le don de cal-
mer le protestataire.

Il sera poursuivi pour outrages
aux agents.

Les agents de police Courréjou et
Alagnous ont dressé procès-verbal à
M. C... propriétaire, qui, dans sa
maison située rue Donzelle, 15, éle-
vait un cochon.

Les affectations spéciales

Le ministre de la guerre com-
munique la note suivante :

Les affectations spéciales ont été
supprimées par le décret du 9 août
1911. Cette suppression a été confir-
mée par la loi du 7 août 1913,
dont le dernier alinéa de l'article
20 est ainsi conçu :

« Les jeunes gens appelés sous
les drapeaux pour y accomplir la
durée légale du service, sont clas-
sés dans les différents corps de
troupe suivant les règles fixées
par le ministre de la guerre pour
l'incorporation annuelle du contin-
gent. Aucun d'eux ne peut être
l'objet d'une affectation spéciale
qui ne serait pas conforme à ces ré-
gles. La répartition du contingent
de chaque subdivision est faite au
moyen d'une liste alphabétique,
en commençant par une lettre dé-
signée par le sort. Les premiers
inscrits de chaque arme ou servi-
ce sont envoyés dans les corps de
troupe les plus éloignés de leur
domicile ; les derniers, dans les
corps les plus rapprochés. Sont
toutefois exceptés de cette règle
les jeunes gens des catégories dé-
signées ci-après :

1. Hommes mariés avant le 15
août ou veufs avec enfants.

2. Hommes ayant un frère au
service ;

3. Hommes ayant eu un frère
mort sous les drapeaux ;

4. Hommes classés soutiens
indispensables de famille ;

5. Hommes résidant à l'étran-
ger, aux colonies ou dans les pays
de protectorat ;

6. Hommes titulaires du brevet
d'aptitude militaire ;

7. Hommes exerçant certaines
professions présentant pour l'ar-
mée une utilité particulière.

L'instruction du 16 avril 1910
a tracé les règles d'affectation de
chacune de ces catégories. »

Postes et Télégraphes

Sont classés pour l'emploi de fac-
teurs suburbains, locaux et ruraux :

1. Gary Abel-Pierre, ex-cavalier au
10^e régiment de hussards, à Puy-
brun.

2. Bonnet Edmond, ex-cavalier au
9^e régiment de chasseurs, à Ginouil-
lac.

3. Capelle Herman-Germain, ex-sol-
dat au 3^e régiment d'infanterie colo-
niale, à Lalbenque.

4. Jaubert Paul, soldat au 4^e régi-
ment d'infanterie coloniale.

5. Savanié Pierre-Paul, ex-cavalier
au 9^e régiment de chasseurs, à Pin-
sac.

6. Pouzalgues Ferdinand-Jean, ex-
caporal au 7^e régiment d'infanterie,
à Francoules.

7. Caray Albert-Firmin, soldat au
10^e régiment d'infanterie coloniale,
rapatrié.

8. Engélibert Albert, ex-canonnier
au 3^e régiment d'artillerie coloniale,
au Bastit, canton de Gramat.

9. Liauz Jules-Henri, soldat au 23^e
régiment d'infanterie coloniale.

10. Lafon Elie, ex-soldat au 21^e régi-
ment d'infanterie coloniale, à Va-
raire.

11. Graves Guillaume-Fernand, sol-
dat au 3^e régiment d'infanterie colo-
niale du Maroc, rapatrié.

12. Nastorg Henri-Firmin, ex-sol-
dat au 19^e escadron du train des équi-
pages, à Flaujac.

13. Delbos Pierre-Charles, soldat au
11^e régiment d'infanterie coloniale.

Accident d'automobile

Un grave accident d'automobile,
dont les victimes habitent notre ville,
s'est produit samedi à Montastruc-
la-Conseillère (Haute-Garonne).

MM. de Castelnaud, lieutenant au 7^e,
de Romané, capitaine au 7^e et leurs
dames, s'étaient rendus dans cette
localité, dans l'automobile que con-
duisait M. de Castelnaud.

A un moment donné, l'automobile
a fait une embardée et les voyageurs
furent projetés sur le sol.

M^{mes} de Castelnaud et de Romané
n'eurent que quelques égratignures,
mais M. de Castelnaud fut violemment
contusionné. Quant à M. de Romané,
il a été grièvement blessé à la tête.
Son état serait très grave.

Accidents du travail

Voici les accidents du travail qui se
sont produits à Cahors du 15 juin au
22 juillet :

M. Paul Andrieu, 38 ans, poseur à
la Compagnie d'Orléans, demeurant

route de Toulouse, à Cahors, s'est
blessé à la main gauche en manœu-
vrant la manivelle d'une grue rou-
lante : six jours de repos.

M. Joseph Bourgnon, 32 ans,
chauffeur d'équipe, demeurant rue St-
André, a eu la main droite prise entre
le tender et la manivelle d'un wagon
qu'il attelait : trois jours de repos.

M. François Lafargue, 51 ans,
chauffeur chez M. Jean Fourès, à
Cahors, s'est blessé au pied droit, sur
un chantier situé place du Cime-
tière, à la suite d'une chute qu'il fit
en portant une pièce de bois. Cet ac-
cident entraîne une incapacité de
travail de 30 jours au minimum. Le
blessé devra garder le lit.

M. Joseph Marcouly, 51 ans,
chauffeur à l'usine à gaz, demeurant
rue Lastié, a reçu des poussières de
charbon dans l'œil droit en char-
geant un four : trois jours de repos.

M. Jean Hébrard, 51 ans, demeu-
rant à Bégous, domestique de M.
Léon Souleillou, est tombé d'une voi-
ture de foin et s'est fracturé la clavi-
cule droite. Sauf complications, cet
accident entraînera une incapacité de
travail de 60 jours.

M. Raymond Rescoussié, ouvrier
à la Compagnie du gaz, demeurant
place St-Georges, 28 ans, s'est blessé
à la main droite en pratiquant le scé-
lement d'une console sur la façade
d'une maison, rue St-Georges. Incapacité
de travail : huit jours environ.

USINE D'ANGÉLY CAHORS

On demande des ouvriers et des manœuvres à l'Usine d'Angély. — Travail constant et assuré pour les bons ouvriers. — Se présenter à l'Usine.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Le nouveau cimetière. — La coterie qui avait mené la stupide campagne contre le nouveau cimetière est dépitée.

Elle en est pour ses frais et pour son tapage, car malgré elle, le nouveau cimetière se fera.

A cette heure, le terrain est choisi et acheté : M. l'agent-voyer Cabanel a établi le projet qui va être incessamment approuvé par l'autorité compétente.

La Commission d'hygiène aura enfin raison des cris et des injures qui caractérisent bien les adversaires de tout ce qui est propre et de tout ce qui est bien.

La population de Lalbenque comprend bien que l'intérêt seul poussait ces individus à mener campagne ; aussi il lui tarde de leur prouver... sa sympathie.

Lauzès

Fête patronale. — La fête votive de Lauzès sera célébrée le 2 août.

Voici le programme de la fête : Samedi soir, 1^{er} août : 8 heures, arrivée de la musique.

Après le dîner, grand bal jusqu'à minuit.

Dimanche, 2 août : Réveil en musique ; 9 heures, promenade des jeunes gens et de la musique dans les diverses rues de la localité ; 10 heures, abada aux autorités ; 11 heures, distribution des bouquets ; de 2 à 4 heures bal sur la place de la mairie ; 4 heures, courses régionale de bicyclettes.

Les engagements seront reçus jusqu'au moment du départ. Ceux qui désirent se faire inscrire doivent s'adresser, soit à M. Armand Bouscary, soit à M. René Faurie, tous les deux de Lauzès.

Divers prix seront attribués aux coureurs gagnants et distribués à l'issue de la course.

A 5 heures, départ du ballon : « Patrie ».

A 6 heures, divers jeux, notamment jeux de la poêle, de la crème, courses en sac.

Bal jusqu'à 8 heures.

A 9 heures grand bal jusqu'à minuit ; bataille de confetti.

Lundi 3 août : A 5 heures du matin, réveil en musique. Tour de ville en musique ; de 9 à 11 heures, visite aux divers débits.

De 2 à 4 heures, bal ; à 4 heures, courses de bicyclettes. Deux prix. Le soir, grand bal.

Puy-l'Évêque

Echos de la fête. — Malgré une température des plus bizarres, qui n'était pas du tout pour encourager les promeneurs, la fête du quartier de la Gare a été des plus brillantes et c'est en foule que les visiteurs s'y étaient rendus.

Les jeux divers ont fait la joie de tous les spectateurs et le concert donné par l'Union musicale exécuté avec un entrain parfait, a été très goûté du public.

Voici le résultat des courses de bicyclettes :

Première course : 1^{er} prix, Lacoste, de Sauveterre ; 2^e prix, Gracies, de Loupiac ; 3^e prix, Bourdès.

Deuxième course. — 1^{er} prix, Lacoste ; 2^e prix, Gigorgne ; 3^e prix, Bertal.

Enfin, un bal très animé, mené avec beaucoup de brio par un orchestre de choix, a clôturé cette bonne journée, et les invités se sont quittés à minuit en se donnant rendez-vous pour l'an prochain.

Nous ne saurions terminer cette note sans adresser nos félicitations aux organisateurs de la fête pour le bon goût qu'ils avaient apporté au pavement de leur beau quartier.

Grégols

Fête patronale. — La paisible population de Grégols se prépare à célébrer dignement la fête locale, qui aura lieu le dimanche 2 août.

Notre jeunesse s'est surpassée pour faire brillamment les choses. Danseurs et danseuses pourront s'en donner à cœur joie sur un vaste plancher, richement décoré.

A 3 heures, aura lieu une belle course régionale de bicyclettes, à laquelle ne pourront prendre part que les jeunes gens de 17 à 20 ans appartenant aux cantons limitrophes de Saint-Géry, Lauzès, Limogne et Cajarc.

Cette course sera dotée des prix suivants : 1^{er} prix, 10 fr. ; 2^e prix, 7 fr. ; 3^e prix, 5 fr. Chaque coureur, à son inscription, devra verser la somme de 1 fr. entre les mains du président de la commission.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 25 juillet. — Guillaume Beyne, de Rabanel, commune de St-Bressou, qui comparait pour avoir porté des coups et fait des blessures à Firmin Lapergue de Lacapelle, est condamné à huit jours de prison avec sursis.

— Baptiste Delfau, 60 ans, métayer à Lasgoue, canton de Villeneuve, a porté des coups et fait des blessures à Jean-Auguste Ségala, de Larnagol, 100 francs d'amende avec sursis.

Le tribunal prononce ensuite la confiscation de deux engins de pêche prohibés.

Bédour

VULGARISATION DES PLANTES MÉDICINALES DU DÉPARTEMENT DU LOT (Suite)

Absinthe. — Famille des composées. Vulgaire absinti, encens, aussen, herbe aux vers, armoise, etc.

Description : Plante herbacée, vivace haute de 0m50 à 1m50. Racine forte, ligneuse, très fibreuse. Tige dressée, grisâtre, rameuse supérieurement. Feuilles ovales sur les deux faces, blanchâtres-argentées en dessous, les inférieures tripinnatifides, les caulinaires bipinnatifides, les supérieures à segments obtus. Fleurs jaunâtres disposées en capitules, petits, pendants, jaunes disposés en épis axillaires dont l'ensemble forme une panicule allongée pyramidale (fleurt en juillet-septembre).

Propriétés, usages : L'absinthe est très odorante, d'une odeur forte et pénétrante ; sa saveur est amère et aromatique. Elle agit comme tonique fébrifuge, stomachique et stimulante. D'après Trouseau et Pidoux, elle a des propriétés vireuses et un peu narcotiques : « Il est certain au moins disent-ils que la liqueur connue sous le nom d'absinthe suisse enivre très facilement, produit des vertiges et un état nauséux qui n'appartient pas alors à l'alcool mais à l'absinthe et produit une légère intoxication ». Ajoutons que l'usage abusif de l'absinthe suisse produit des effets terribles sur la santé et l'intelligence elle-même ; ainsi que le démontrent les exemples fréquents qui ont inspiré, dans ces derniers temps, les hygiénistes dans leurs attaques contre l'absinthisme. Que de meurtres sont dus à cette perfide liqueur. Le gouvernement devrait la proscrire en France comme l'a déjà fait la Suisse.

Préparations : Infusion aqueuse : 4 à 8 gr. pour un litre d'eau, comme tonique fébrifuge, ou vermifuge. Infusion vineuse 30 à 50 gr. pour un demi-litre de vin blanc que l'on prend par cuillerées, à bouche. Cette préparation peut remplacer chez les pauvres les vins de quinquina.

Levermout n'est autre chose qu'une infusion d'absinthe dans du vin blanc.

L'absinthe suisse est préparée avec différentes sortes : absinthe, armoise, hysope, mélisse, anis, fenouil, etc... On se sert souvent pour lui donner la coloration de vert foncé de la luzerne ou même de l'hortie.

Récolte : On cueille l'absinthe en juillet, à l'époque de la floraison. Après l'avoir émondée, on la sèche à l'étuve ou au séchoir. L'activité de ses propriétés dépend surtout du climat et du sol qui l'ont produite. L'absinthe cultivée a peu de propriétés.

Habitat : Elle croît dans les lieux incultes et arides. Dans le Lot, on en trouve sur les rives de cette rivière près de Capdenac-Gare et sur le Célé près Figeac. Léopold BOUTARIC.

Certificat d'études primaires. — Mercredi dernier ont eu lieu à Figeac, à l'école des garçons, les examens du certificat d'études primaires, sous la présidence de M. l'inspecteur primaire de Figeac. Nos écoles laïques ont présenté 5 candidats qui tous ont été reçus.

MM. Pourcel Augustin et Caussanel Ernest, de l'école des garçons.

M^{lles} Fernande Marroufin, Alice Roumegeous, Georgette Vaysse, de l'école laïque des filles.

M^{lle} Georgette Vaysse a été en outre reçue aux examens des bourses des Lycées et Collèges.

Nos félicitations aux lauréates et aux lauréats. B. L.

Teysseu

Parmi les bénéficiaires de récompenses honorifiques, accordées par M. le Ministre de l'Instruction publique, aux membres de l'enseignement du département du Lot, nous relevons avec plaisir le nom de M. Cennac Laurent, instituteur dans notre commune.

Nous sommes heureux de féliciter M. Cennac pour cette récompense méritée et de rendre une fois de plus hommage au dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels.

Latronquière

Le mauvais temps. — Nos bons cultivateurs se désespèrent à bon droit. Les foins sont à peine à moitié coupés, les blés sont à peu près murs et tous les jours la pluie vient les contrarier dans leurs travaux.

Les récoltes paraissent devoir être très abondantes et promettaient beaucoup dans notre Ségala. Hélas ! au moment de les retirer toutes les belles espérances sont déçues.

Espérons néanmoins que le beau soleil de juillet va briller à nouveau pour nous faire oublier le temps brumeux de ces jours-ci.

Espédaillac

Poste. — Par suite de la création d'un bureau de facteur-receveur à Espédaillac, certains changements sont survenus au bureau de poste de Livernon. M. Greil, qui desservait notre commune depuis près de seize ans, prendra, à partir du 1^{er} août, la tournée de Reilhac.

Nous ne voulons pas laisser partir ce dévoué fonctionnaire, sans lui faire part de nos regrets et de nos sympathies.

Hyménée. — On nous annonce le prochain mariage de Mlle Elodie Pons, institutrice publique à Quissac avec M. Léopold Lagarrigue, adjudant d'infanterie coloniale.

Aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Vente. — Dimanche à deux heures après midi, M. Soulatie, maire de Gramat, assisté de deux conseillers municipaux, a procédé à la vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain située à la Croze.

Après plusieurs enchères, M. Sarrazy, restaurateur à Gramat, a été déclaré acquéreur pour la somme de quatre cents francs.

Passage de troupes. — Le 2^e escadron du 10^e régiment de dragons sera de passage à Gramat le 17 août prochain.

Le détachement aura la composition suivante : 9 officiers, 11 sous-officiers, 120 brigadiers et cavaliers, 150 chevaux, 3 voitures.

Ce même détachement repassera à Gramat le sept septembre.

Cuzance

Fête locale. — Les jeunes gens de la classe mettent beaucoup d'entrain pour l'organisation de notre fête des 1^{er}, 2 et 3 août prochain, qui promet d'être exceptionnellement brillante.

Ils se sont assurés le concours de musiciens marseillais ; ils ne peuvent avoir ainsi que les plus grandes chances de succès.

Dégagnac

Mouvement de la population. — Durant les six premiers mois de l'année courante, il y a eu, dans la commune de Dégagnac, 13 naissances et 13 décès.

On a célébré pendant ce même laps de temps, cinq mariages.

Gignac

La foire. — Malgré les efforts et le zèle, des membres de la commission des foires, notre foire du 25 juillet n'a pas été des plus brillantes.

Voici les cours pratiqués : Au foirail des bœufs, légère hausse ; foirail des moutons, vente très active. Toute la volaille s'est vendue à des prix très rémunérateurs.

Voici les noms des propriétaires qui ont reçu des primes pour leurs bestiaux : MM. Edouard Salvétat, de Nadaillac, 2 fr. ; Jean Geraudie, marchand de veaux, de Brive (Corrèze), 5 francs.

Notre prochaine foire aura lieu le 25 août.

Bibliographie

Pourquoi LE PETIT ÉCHO DE LA MODE a-t-il un tel succès ? Pourquoi est-il lu par toutes les Femmes de toutes conditions ?

- 1^o Parce que ses Patrons découpés sont simples, clairs, faciles ;
 - 2^o Parce que ses Feuilles de Broderies décalquables sont grandes, belles, nettes ;
 - 3^o Parce que sa Mode est élégante, pratique, convenable ;
 - 4^o Parce que sa Rédaction est abondante, saine, variée ;
- Parce qu'il satisfait à la fois les yeux, l'esprit et le cœur de la femme.

En Vente partout 10 C^m le N^o et 7, rue Lemaignan, PARIS

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2173^e livraison (25 juillet 1914).

Deux cousins, par Albert Cim. — A travers le Maroc français : Rabat, par Louis Roussel. — La marmotte, par Pierre Maël. — Les wagons tout en métal, par Daniel Bellet.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain.

Lieutenant de vaisseau Hébert, Directeur technique du Collège d'Athlètes. — **Ma Leçon-type de Natation.** Vol. 18/12cm de VIII-159 pages, illustré de 52 figures, 1 fr. 25.

(LIBRAIRIE VUIBERT)

La natation constitue le plus complet de tous les exercices : elle possède un effet hygiénique intense, active les grandes fonctions de l'organisme, développe le thorax, augmente la capacité respiratoire ; elle fait travailler la musculature tout entière, exige une coordination parfaite des mouvements, fait appel au sang-froid, à l'adresse, au courage.

On ne saurait, d'autre part, lui refuser le caractère d'un exercice éminemment utile ; des catastrophes maritimes récentes ont multiplié à cet égard leurs douloureux enseignements.

La saison est propice. Tous les amateurs de ce sport d'élite voudront mettre à profit leurs vacances, à la mer ou à la campagne, pour prendre avec le lieutenant de vaisseau Hébert, leur leçon de natation.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Chronique agricole

La consommation du blé

L'étude de la consommation du blé en France est des plus délicates et des plus complexes. Selon les circonstances, en effet, et dans des proportions très variables, un grand nombre de facteurs exercent leur influence soit pour accroître, soit pour réduire cette consommation. Il importe de mesurer l'intervention de chacun d'eux quand on désire se rendre compte, au moment de la récolte, si elle peut suffire ou non aux besoins du pays. Les statistiques ne fournissent actuellement aucun renseignement précis sur la consommation réelle des diverses denrées alimentaires et, en conséquence, il n'est pas possible, en observant le passé, d'en tirer une déduction rationnelle pour l'avenir. Les circonstances ont, depuis quelques années et par suite de la guerre, influencé de la consommation, créé dans le commerce d'importation des blés des mouvements assez inattendus, dont le contre-coup s'est naturellement fait sentir sur le marché. Il a donc paru intéressant de réunir dans un même travail les éléments d'appréciation que renferment les enquêtes antérieures sur le problème de la consommation du blé en France, parallèlement à celles que nous possédons actuellement.

Depuis 1820, l'administration de l'agriculture s'est efforcée de déterminer, à l'aide d'enquêtes ouvertes auprès des administrations préfectorales, les quantités de froment utilisées annuellement pour la nourriture de l'homme, entre autres.

A l'examen de ces enquêtes, on constate la progression constante de la récolte réservée à la consommation humaine, qui nous conduit de 114 kilogrammes par tête d'habitant, en 1830, à 195 kilogrammes en 1910.

Le noyer en France

D'après les toutes récentes statistiques envoyées par les directeurs des services agricoles au ministère de l'Agriculture, il résulte que le nom-

bre total des noyers de France est d'environ 6.274.500.

C'est la Dordogne qui en compte le plus. On peut évaluer le nombre des noyers existants à environ un million, répartis dans 350 à 400 communes sur 587.

L'Allier tient la seconde place, avec 750.000 noyers. Viennent ensuite l'Isère, avec 660.000 noyers ; le Lot, avec 550.000 ; l'Aveyron, avec 400.000 ; la Charente et la Drôme, avec 300.000 noyers dans chacun de ces départements ; la Vienne, avec 250.000 ; la Charente-Inférieure, avec 245.000 ; l'Yonne, avec 190.000 noyers ; la Savoie, avec 175.000 ; le Cher, avec 150.000 ; le département de Saône-et-Loire, avec 140.000. Neuf autres départements ont de 50.000 à 100.000 noyers ; enfin, un certain nombre de régions sont complètement dépourvues de ces arbres. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, dans l'Aude, les Côtes-du-Nord, l'Eure-et-Loir, le Finistère, la Gironda, l'Hérault, l'Indre-et-Loire, la Loire-Inférieure, le Morbihan, la Seine, le Tarn, il n'y a presque pas de noyers.

La culture de cette essence est, d'une manière générale, en forte décroissance. Très demandé dans l'industrie, pour le placage des meubles, pour la fabrication des crosses de fusils de guerre et de luxe, pour la construction d'hélices d'aéroplanes, pour l'ébénisterie et la carrosserie, la production moyenne annuelle du bois de noyer est d'environ 73.324 mètres cubes pour la France. Le prix du mètre cube de noyer en grume varie entre 100 et 300 francs, suivant la qualité, la beauté et les dimensions du bois.

Quant à la récolte des fruits, elle varie entre 40, 15 et 60 kilogrammes par arbre. Pour toute la France, le poids de la récolte de noix dépasse 118.950 tonnes.

On voit donc, d'après ces chiffres, que la culture du noyer constitue une richesse importante pour la France. Les agriculteurs doivent être encouragés à remplacer les arbres abattus et à faire même des plantations nouvelles.

Fourniture du pain de troupe

Le 24 août à 14 heures, adjudication à Toulouse pour la fourniture du 1^{er} octobre 1914 au 30 septembre 1915, du pain de troupe à la ration pour les places de Cahors, Montauban, Castelsarrasin, Agen, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Auch, Mirande, Condom, St-Gaudens, Foix, Pamiers.

En cas d'insuccès, réadjudication à Toulouse le 7 septembre à 14 heures.

Pour plus amples renseignements consulter les affiches.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 juillet 1914.

Les impressions en Bourse étaient aujourd'hui moins pessimistes. Du reste, il est très difficile de se faire une idée exacte de la tendance, car la Chambre syndicale des agents de change, n'a accepté que les ordres de vente accompagnés des titres.

Signalons que sur le marché en banque, la cotation des valeurs n'a pas eu lieu.

Les Bourses de Vienne et de Bruxelles sont fermées, mais Berlin transmet des cours en reprise.

Nos rentes sont un peu mieux tenues : le 3 % cote 78,40 et le 3 1/2 nouveau 86,75.

Le Serbe reprend à 73,10. L'Extérieure espagnole tait 85,30, l'Italien 93,20 et le Turc 77,40. Le Russe 3 % 1891 s'inscrit à 68,02, le 5 % 1906 à 98,15, le 4 1/2 1909 à 93 et le Consolidé à 82,50.

Dans le groupe bancaire, la Banque de Paris est à 1242, le Comptoir d'Escompte à 935, le Crédit Lyonnais à 1440 et la Société Générale à 675.

Parmi les chemins français, l'Est vaut 873 et le Lyon 1170.

Le Rio-Tinto termine à 1580,

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

III

— Voyons, ce projet ?

— Doucement, doucement, reprit Marcel. Avant de me lancer dans des explications plus étendues, je tiens à vous mettre dans l'impossibilité de me nuire plus tard et dans l'obligation de respecter le pacte que nous allons conclure ensemble.

— Mais il me semble que notre intérêt réciproque nous recommande une alliance sans réserve, sans réticence...

— Vous avez raison. Ce que je veux éviter surtout c'est de sortir les marions du feu pour une autre. J'ai de l'expérience, je vous assure : deux précautions valent mieux qu'une.

— Que faut-il faire ?

— Peu de chose. Asséyez-vous devant ce bureau et écrivez sous ma dictée.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

De bonne grâce, Diane se prêta aux désirs de celui qui était désormais son chef.

— Je suis prête, dit-elle... J'attends ! — Eh bien ! commencez ;

« Moi, Diane de Brétigny, baronne de Lormel, agissant en toute indépendance, m'engage à suivre les instructions de M. Marcel Dumoulin dans le but de nous accaparer de toute la fortune mobilière et immobilière de mon mari, de nous unir par la suite par les liens du mariage, après avoir accompli tous les actes qui seraient nécessaires pour parvenir à but que nous avons prémédité. »

Diane avait écrit sans élever la moindre protestation. Mais après avoir tracé ces instructions qui ne laissaient aucun doute sur le motif qui les avaient fait naître, elle se leva, se croisant les bras sur la poitrine, se récriant :

— Mais vous êtes fou, Monsieur ! fou à lier... C'est une accusation ferme que vous me demandez de signer. Et qui me prouve que vous ne me tendez pas un piège abominable, que dans quelques minutes vous n'irez pas porter ce papier aux conclusions savoureuses à votre oncle qui me chassera sans pitié, vous laissant ensuite à vous, son unique héritier, toute sa fortune, car c'est bien sa fortune, toute sa fortune, que vous voulez vous approprier ?

— C'est bien cela, dit froidement Marcel. Mais je ne me contenterai pas de cet immense trésor, je désire bien autre chose encore, aussi précieux pour moi.

— Quoi donc ? — Sa femme, Diane, dont la beauté captivante est la cause déterminante qui m'a fait entreprendre et découvrir les divers secrets qu'elle cachait avec un soin jaloux.

— Vous êtes galant, je vous l'accorde ; mais ce n'est pas un raisonnement suffisant pour me condamner moi-même sans appel.

— C'est de la défiance vis-à-vis de moi. Je la comprends, quoique pour nos débuts nous devrions marcher résolument la main dans la main.

— La prudence est la mère de la sûreté. D'ailleurs, les bons comptes font les bons amis. Qu'en pensez-vous ?

— Vous avez raison. Et pour vous prouver que je suis absolument sincère, j'ajoute ceci au bas de la feuille, au-dessous de la signature que vous apposerez.

Et Marcel écrivit : « C'est sur ma demande expresse que Diane de Lormel a formulé ce qui précède. Je m'engage à la délier de son mari dans le plus bref délai. »

Marcel communiqua ce post-scriptum à sa dignité alliée qui le lut attentivement mais qui ne répondit pas.

— Ne trouvez-vous pas que je me

compromette suffisamment ? Vous seriez joliment difficile !

— Ce n'est pas à cela que je pense. C'est même tout le contraire. Vous direz que je suis exigeant, mais je crois que vous en écrivez trop. Ce papier perdu et nous serions à la merci du premier venu.

— Je comprends votre hésitation. Mais ne craignez rien ! Il sera en lieu sûr. Je connais une cachette que personne ne soupçonne. Tous mes papiers sont là et je puis vous certifier qu'ils sont intéressants.

Et ils le sont d'autant plus qu'ils vous concernent, ajouta Marcel en riant.

— Je comprends la valeur de votre objection et je dois la subir. Cependant j'ajouterai ceci : il se peut que pour des raisons que nous ne pouvons prévoir, vous vouliez agir sans moi, vous débarrasser de ma personne.

— Oh ! oh ! Diane ! une si jolie femme !

— Quand on commence à entrer dans la voie que nous adoptons ou peut-on s'arrêter ? Et posséder seul une immense fortune pourrait tenter un être moins fort que vous.

— Merci du compliment... mais glissons...

— Il vous serait donc très facile de présenter le... papier sans risque pour vous.

— Après ce que j'y ai mis de ma

propre main, il me semble que je risqué bien autant sinon davantage que vous.

— C'est possible, mais vous avez une ressource que je n'ai pas puisque, si j'ai bien compris, le papier ne se fera pas en double exemplaire et que vous en serez l'unique possesseur.

— Dites le fond de votre pensée.

— Je crains qu'un... mauvais plaisant ne s'amuse à couper le papier en deux, déchire et détruise la partie du bas, ne conservant que la partie où mon écriture servira d'autre chose que de spécimen.

— Vous êtes forte, très forte... Certainement je n'aurai pas songé à cela. Et l'on médite ensuite de l'intelligence, de l'astuce féminines ? Eh bien ! je suis heureux de la perspicacité dont vous faites preuve. J'aurais en vous un précieux auxiliaire.

Diane s'inclina...

— Mais alors, trouvez un moyen qui conserve et protège nos droits respectifs.

— J'aurai préféré une entente basée simplement sur notre parole.

Verba volant, scripta manent. Je suis prudente, circonspecte de nature. Mais puisque vous y tenez... et que vous êtes sûr de la cachette...

— J'y tiens essentiellement. C'est à mon avis une précaution indispensable jusqu'au jour où nous pourrions déchirer la preuve de notre entente

— en l'espèce le jour de notre mariage.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 27 Juillet 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir	DIRECTES		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.838			0,90	0,85	0,75
Vaches.....	1.405	618	186	0,85	0,80	0,70
Taureaux.....	312			0,76	0,72	0,68
Veaux.....	1.949	2.724	289	1,05	1,00	0,90
Moutons.....	14.349	12.329	2.096	1,12	1,06	1,00
Porcs.....	4.056	3.722		0,65	0,60	0,58

OBSERVATIONS. — Vente meilleure sur les bœufs et les porcs, très difficile sur les veaux et moutons.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption 1914

SAMEDI 15 AOÛT

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1914, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Mardi 11 au dernier train du Vendredi 21 Août, les billets aller et retour ordinaires, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Route thermale d'Auvergne

L'affluence des baigneurs et des touristes est grande cette année dans les jolies stations thermales d'Auvergne.

Bon nombre d'entre eux profitent pour excursionner de l'une à l'autre de ces stations des grandes facilités offertes par le nouveau service d'auto-cars des Compagnies d'Orléans et de P.-L.-M. dénommé « Route Thermale d'Auvergne ».

Ce service effectue chaque jour, jusqu'au 15 septembre et dans chaque sens, un trajet très pittoresque entre La Bourboule-Le Mont-Dore et Vichy par :

Le lac de Guéry, les imposantes roches Tuilière et Sanadoire, Orcival, les cols de la Moreno et de Ceyssat, Royat, dans le frais vallon de la Tiretaine, Clermont et sa ceinture de volcans éteints quedomine le Puy-de-Dôme, Durtol, Volvic, le Château de Tournoël, les Gorges d'Enval, Châtel-Guyon, Riom, Aigueperse, Randon et Saint-Yorre.

Au départ du Mont-Dore la Compagnie d'Orléans a organisé d'autres services d'auto-cars conduisant à Saint-Nectaire, au Lioran, à Vic-sur-Cère et permettant de visiter les plus beaux sites des monts d'Auvergne.

Signalons enfin que des combinaisons de billets permettent aux voyageurs d'effectuer à leur gré une partie du trajet en automobile et l'autre en chemin de fer.

Relations Rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, met en marche, à partir du 25 juin inclus, trois trains rapides, le 1^{er} jusqu'au 20 septembre, avec wagon-restaurant entre Vierzon et Limoges, partant de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 15 et arrivant à Luchon à 22 h. 11, le second jusqu'au 20 septembre, avec wagon-restaurant de Paris à Châteauroux, partant de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 20 et arrivant à Luchon à 7 h. 34 et enfin le 3^e jusqu'au 9 octobre (wagon-restaurant entre Paris et Les Aubrais) partant de Paris à 19 h. et arrivant à Luchon à 9 h. 7 (à 9 h. 10, du 21 septembre au 9 octobre).

Le second de ces trains comporte jusqu'au 14 septembre, de Paris à Luchon, un sleeping-car avec salons-lits à 3 lits, compartiments à 2 lits et couchettes.

Pour le retour, ces trains partent de Luchon à 9 h. 13 (7 h. 58 à partir du 21 septembre) et à 20 h. 42 (à 19 h. 19 du 21 septembre au 9 octobre) et arrivent à Paris-Quai d'Orsay à 23 h. 54 et à 10 h. 41 :

Ils comportent, le premier un wagon-restaurant entre Limoges et Paris, le second, jusqu'au 15 sept. un sleeping-car de Luchon à Paris.

Ces deux trains comportent également tant à l'aller qu'au retour, jusqu'au 21 septembre, des voitures directes de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Supplément par place, de Paris à Luchon, en sus de la 1^{re} classe, en salons-lits : 48 fr. ; en compartiments-lits : 31 fr. 70 ; en compartiments couchettes : 16 fr.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, litho-

graphies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

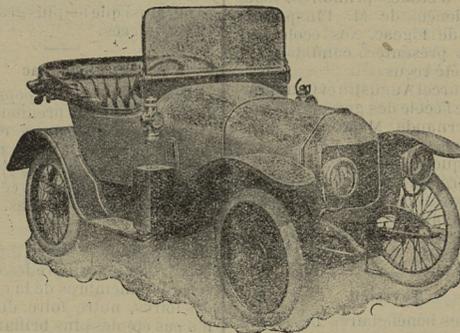
Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

LE ZÈBRE

La Voiturette la plus économique

4 fois plus vite que le cheval

Coûte 2 fois moins d'entretien



5 HP. Carrosserie Rotonde 2 places avec pneus, 3000 l. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : 4 centimes	6 HP. 4 cyl. carros. Torpédo 2 places avec pneus 4000 fr. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : 7 centimes	10 HP. 4 cyl. carros. Torpédo 4 places avec pneus 6360 fr. Prix du kilomètre Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien : 12 centimes
---	--	--

Magasin d'Exposition

18, Boulevard Gambetta
CAHORS

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

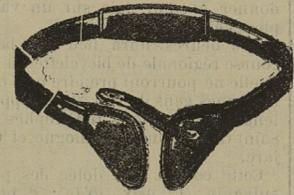
LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

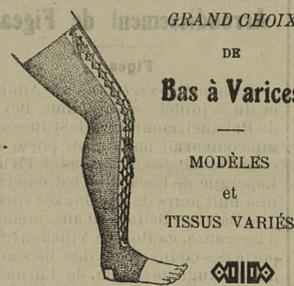
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Inspecteur des Pharmacies



Bandages herniaires
de tous modèles
A ressort et sans ressort



GRAND CHOIX

DE

Bas à Varices

MODÈLES

et

TISSUS VARIÉS

Ceintures
Ventricières

CEINTURES
de
GROSSESSE

Tous modèles

Bassins de lit — Enemas
Douches d'Esmarck complètes
Stérilisateur pour Lait
GANTS ET LANIÈRES DE CRINS

LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

La **HERNIE** est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un **Bandage bien approprié à la nature de la Hernie** et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux tourmentés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes**, etc., etc., qu'ils trouveront à la

Grande Pharmacie
de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS
(En face le Théâtre)

un grand choix de **Bandages, Ceintures ventricières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés** pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

SERVICE D'ÉTÉ (1914)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739		3		1123		7005		121		23		35		1125	
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	cl.	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	cl.	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	cl.	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	cl.
PARIS (Orsay) dép.	—	8	15	—	18	20	19	—	20	27	23	40	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8	25	—	18	30	19	—	20	27	23	54	—	—	—	—
LIMOGES (arr.)	—	14	2	—	23	53	0	47	2	28	8	34	—	—	—	—
LIMOGES (dép.)	3	16	14	12	—	0	0	53	2	36	9	10	—	—	—	—
BRIVE (arr.)	6	18	15	41	—	1	23	2	26	4	5	12	5	—	—	—
BRIVE (dép.)	6	45	15	48	—	1	29	2	32	4	14	13	10	—	—	—
Gignac-Cressensac	7	21	—	—	—	—	—	—	—	—	13	45	20	3	—	—
SOULLAC (arr.)	7	40	—	—	—	—	—	—	—	—	4	49	14	4	20	23
SOULLAC (dép.)	7	45	—	—	—	—	—	—	—	—	4	52	14	6	20	43
CAZOUËS	7	53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	14	20	52	—
Lamothe-Fénelon	8	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	30	21	9	—
Nozac	8	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	40	21	20	—
GOURDON	8	31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	17	14	51	21
Saint-Clair	8	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	9	21	43
Dégagnac	8	51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	11	21	55
Thédirac-Peyrilles	9	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	22	22	7
Saint-Denis-Catus	9	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	33	22	19
Espère	9	22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	42	22	30
CAHORS (arr.)	9	35	17	18	46	2	53	4	2	5	53	15	55	22	41	—
CAHORS (dép.)	9	44	17	23	18	58	2	57	4	6	5	58	16	5	6	45
Sept-Ponts	9	54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	25	6	57
Cieurbac	10	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	29	7	14
Lalbenque	10	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	36	7	23
Caussade	10	48	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	36	7	23
MONTAUBAN arr.	11	22	18	26	20	36	3	49	5	8	7	1	17	45	8	43
TOULOUSE arr.	12	31	19	16	21	57	4	31	6	8	7	50	20	—	10	36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42		16		4140-1128		1132 (*)		4		122		7006		700		1136				
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	cl.	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	cl.	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	cl.	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	cl.	1 ^{re}	2 ^e			
TOULOUSE... d.	13	»	17	16	15	47	—	—	18	3	20	45	23	37	1	24	5	28	9	16	
MONTAUBAN... d.	13	49	18	8	16	35	—	—	19	59	21	31	0	27	2	5	7	15	10	47	
Caussade	—	—	18	30	17	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	56	11	25
Lalbenque	—	—	—	—	17	52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	38	12	—
Cieurbac	—	—	—	—	18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	47	12	8
Sept-Ponts	—	—	—	—	18	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	59	12	19
CAHORS... (arr.)	14	45	19	7	18	19	—	—	21	54	22	32	1	23	2	56	9	7	12	27	
CAHORS... (dép.)	14	49	19	14	18	29	—	—	5	50	22	37	1	27	3	»	9	30	15	26	
Espère	—	—	—	—	18	44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	45	15	41
St-Denis-Catus	—	—	—	—	18	57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	57	15	54
Thédirac-Peyrilles	—	—	—	—	19	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	10	16	7
Dégagnac	—	—	—	—	19	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	19	16	16
Saint-Clair	—	—	—	—	19	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	28	16	25
GOURDON	—	—	—	—	19	55	—	—	7	10	23	19	—	—	—	—	—	10	41	16	38
Nozac	—	—	—	—	20	19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	49	16	46
Lamothe-Fénelon	—	—	—	—	20	28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	58	16	55
CAZOUËS	—	—	—	—	20																